



Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 7 janvier 2025

Réunion restreinte informatique du 7 janvier 2025

Présidence : Roland MEHN

Présents : Bernard PAQUIN, Jean-Louis MAZZEO, Virginie ZERR, Claude KEIME
Administration : Maxime RINIÉ, Damien ENGEL

Championnats U18 R1 F et U18 R2 F

U18 R1F

Phase Élite

A l'issue de la première phase, les équipes classées aux 3 premières places de chacun des deux groupes participent au championnat U18 R1F Elite en phase 2 (1 groupe de 6 équipes):

NANCY ASNL – MAGNY RS – BAR LE DUC FC – STRASBOURG ALSACE RC – VENDENHEIM FC – MOLSHEIM ERNOLSHEIM ES

Phase Espoir

A l'issue de la première phase, les équipes classées aux 3 dernières places de chacun des deux groupes participent au championnat U18 R1F Espoir (1 groupe de 5 équipes étant donné le forfait général de SEDAN ARDENNES CS) :

ESTAC TROYES – VANDOEUVRE US – COLMAR SR FA – VICTORIA IFM – CENTRE HAUT-RHIN

U18 R2F

Phase Élite

A l'issue de la première phase, le premier de chacun des 9 groupes et les 3 meilleurs classés 2e participent au championnat U18 R2F Elite (2 groupes de 6 équipes) :

OLYMPIQUE REMOISE – ENT. ST DIZIER MO FF – ENT. METZ MONTIGNY 2 – ENT. MERCY ALGRANGE – ENT. ESPOIR 22 – STRG FCOSK 06 – ERSTEIN AS – FC NIEDERHERGHEIM – MULHOUSE AZZURRI

Départage des classés 2èmes U18 R2F au ratio :

1. FLIZE US : 2,17 pts
2. PAYS DE SIERENTZ EJ : 2,125 pts
3. CHAUMONT FC : 2 pts
4. THIONVILLE LUSITANOS : 1,875 pts
5. KOMETRIB SJ : 1,75 pts
6. SCHILTIGHEIM SC : 1,75 pts

- 7. SELESTAT SC : 1,7 pts
- 8. AUGNY AC : 1,5 pts
- 9. HOLTZHEIM AS : 1,5 pts

Phase Espoir

Toutes les autres équipes participeront au championnat U18 R2F Espoir.
Il est possible de rejoindre ce championnat en phase 2 sans avoir participé à la phase 1 (date butoir 31 janvier).

– Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,

Roland MEHN

